



www.ramq.gouv.qc.ca

Courriel
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone
Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Télécopieur
Québec 418 528-5655
Ailleurs 1 866 734-4418

Nos préposés sont en service du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

Québec, le 16 mai 2006

Modernisation de la communication interactive avec les pharmacies (MCIP)

En novembre dernier, nous vous informions que le contrat de la solution d'affaires *Communication interactive avec les pharmacies* qui lie Bell Canada à la Régie de l'assurance maladie prenait fin le 31 décembre 2006. Nous avons alors procédé à une consultation relative au prochain modèle d'affaires qui supportera la communication interactive à compter du 1^{er} janvier 2007.

Des représentants des bannières, de l'AQPP ainsi que des principaux fournisseurs de logiciels ont participé à ces consultations qui nous ont permis de constater l'importance de permettre aux pharmacies de choisir une solution qui s'intègre à leurs besoins d'affaires tout en réduisant le plus possible les impacts afin de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2007.

Nous procédons actuellement à une deuxième série de rencontres auprès des mêmes intervenants qu'à l'automne, afin de leur présenter la solution retenue. C'est dans ce contexte que nous désirons vous faire part des principaux éléments de la solution retenue et des étapes requises pour sa mise en place.

Selon les commentaires reçus lors de nos consultations, le libre choix d'un lien de télécommunication constitue une amélioration appréciable qui simplifie les relations d'affaires avec la Régie. Les communications entre les pharmacies et la Régie s'intègrent ainsi aux autres liens d'affaires en place dont notamment ceux avec les assureurs privés.

Ainsi, la solution retenue modifie le partage des responsabilités de la façon suivante : à compter du 1^{er} janvier 2007, chaque pharmacie assurera, selon son choix, son lien interactif avec la Régie selon des spécifications remises tant aux fournisseurs de logiciels qu'aux bannières. Ces spécifications précisent notamment les exigences à respecter en matière de sécurité et de communication avec la Régie. Pour les besoins de transmission sécurisée des réclamations, plusieurs choix s'offrent aux pharmacies de façon à permettre une intégration harmonieuse à leurs autres besoins d'affaires.

Selon une approche souple, qui se veut respectueuse du rythme propre à chaque pharmacie, la mise en place de ce nouveau processus de communication interactive repose sur trois grandes étapes à réaliser d'ici le 31 décembre 2006. Ainsi, la première étape consiste à réaliser le développement requis pour mettre en place le nouveau lien (de mai à septembre). Par la suite suivra l'étape d'essais par les fournisseurs de logiciels (de juillet à novembre) en vue d'une migration progressive (d'octobre à décembre).

En résumé, la Régie a opté pour une solution simple et évolutive qui profite des technologies modernes et qui respecte les besoins énoncés par les différents intervenants de façon à permettre aux pharmacies de s'adapter aux environnements d'affaires présents dans leur milieu.

Dans un prochain communiqué, nous vous donnerons des précisions plus détaillées sur le déroulement des trois étapes incluant les modalités de débranchement au système actuel. Nous vous invitons donc à communiquer sans plus tarder avec votre fournisseur afin de planifier la réalisation des travaux selon le rythme qui vous conviendra à l'intérieur des balises décrites ci-dessus.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation - Pharmacie